

## **Rapport de la première conférence-débat sur la problématique de la vérité sur les atrocités commises en 1972.**

**L'enregistrement de la conférence est disponible sur :**

<https://www.youtube.com/watch?v=uoDjG48HJvo>

### **I. Présentation de la conférence**

- A. Date de la conférence : 23 avril 2022
- B. La conférence s'est déroulée en ligne sur Zoom
- C. Organismes : Organisations de la société civile indépendance en collaboration avec la diaspora burundaise canadienne et européenne regroupée au sein de l'ABC-Canada et FODIB.
- D. Les intervenants(panélistes) :
  1. David Gakunzi, Journaliste, Ecrivain et Panafricaniste
  2. Vital Nshimirimana, Délégué général de FORSC
  3. Professeur Evariste Ngayimpenda, Historien, Professeur d'Université
  4. Justine Nkurunziza, Victime, Activiste, Présidente de la COSOME
  5. Marie Chantal Gatore, Journaliste, Professeur, Ecrivain et Experte sur la justice de transition
- E. Modérateur : Kaze Frank, Journaliste

### **II. Déroulement de la conférence.**

#### **1. Introduction**

La Conférence a été ouverte par la présentation des panélistes par le modérateur du jour M. Franck Kaze. Après la présentation des panélistes, le modérateur a posé quelques questions au Délégué général de FORSC pour mettre dans le bain les participants étant donné qu'il y a beaucoup de débats autour des atrocités de 1972 après la présentation du Rapport d'étape de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR).

Les questions posées sont en rapport avec l'objectif de la conférence, la neutralité des débats, l'absence de la partie gouvernementale ou de la CVR dans les débats.

Concernant l'objectif de la première conférence, Vital Nshimirimana a fait savoir que l'objectif principal est d'amorcer un débat sur les atrocités que le pays a connues depuis son indépendance car les Burundais ont besoin de la vérité pour entamer la réconciliation. Il a rappelé que le FORSC a accompagné le processus de la mise en place des mécanismes de la justice transitionnelle qui étaient prévus par l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation.

Il a déploré que depuis 2014, le gouvernement a écarté les autres acteurs dans la mise en place de la CVR ce qui a été aggravé par la nomination de Pierre Claver Ndayicariye à la tête de la commission en 2018.

Concernant, l'équilibre et la neutralité des débats, Vital Nshimirimana a fait savoir que les panélistes sont des personnes connues pour avoir travaillé sur le sujet et proviennent de tous les milieux et les composantes ethniques du pays et a rassuré les participants que les débats seront bien équilibrés.

Pour ce qui est de l'absence du Président de la CVR, Vital Nshimirimana a informé les participants que le Président de la CVR a été invité depuis la préparation de la conférence et n'a pas voulu répondre aux messages lui envoyé via WhatsApp. Selon Vital Nshimirimana, le Président de la commission s'est contenté de lui envoyer 18 rapports produits par cette dernière.

Le modérateur lui a demandé les relations qui existent entre la conférence et le mémorandum rendu public le 10 février 2022 à la veille de la publication du rapport d'étape de la CVR présenté à l'Assemblée nationale 20 décembre 2021.

Mr Vital Nshimirimana a résumé le contenu du Mémorandum dont les principaux points sont les suivants :

- a) La composition de la CVR : cette commission est dominée par des personnes inféodées au CNDD-FDD. La présidence a été confiée à une personne qui a joué un rôle clé dans l'organisation des scrutins de 2010 et 2015 qui ont été contestés par l'opposition et critiqués par la société civile, les confessions religieuses et les observateurs indépendants
- b) La méthodologie utilisée : La CVR s'est focalisée sur les excavations des restes humains. Elle a, à chaque fois, déclaré que les restes humains étaient ceux des Hutus tués en 1972. Cette commission a refusé toute demande d'identification des victimes basée sur l'expertise médico-légale.
- c) L'absence de l'expertise internationale : Comme le génocide est un crime qui porte atteinte à l'humanité toute entière, il est d'usage que les Nations Unies et la communauté internationale appuient un tel chantier de recherche de la vérité par le déploiement d'experts internationaux qui ont travaillé sur des cas similaires.
- d) La qualification des crimes par une institution qui n'est pas habilitée. La qualification du génocide est faite par un mécanisme judiciaire. Jusqu'à présent, le Burundi a écarté ce mécanisme.
- e) La qualification du génocide requiert un élément légal, matériel et intentionnel. En ce qui concerne l'élément matériel, la CVR elle-même a déclaré qu'elle continuait la recherche des restes, des preuves (notamment des archives) ainsi que l'identification des victimes et des bourreaux. Or pour qualifier un crime, il faut que l'élément matériel existe de manière exhaustive et soit sans équivoque.
- f) Le projet d'adoption d'une loi incriminant le négationnisme du génocide des Hutus est une menace visant toute personne qui tenterait d'exiger un débat sur la vérité.
- g) Concernant ce dernier point, Vital Nshimirimana s'est demandé pourquoi les autorités burundaises se précipiteraient à voter une loi contre le négationnisme du génocide qui n'est pas encore reconnu.

Après cette introduction, le modérateur a donné les consignes et la méthodologie qui sera utilisée pour le bon déroulement de la conférence.

La conférence s'est déroulée en deux étapes : la présentation des panélistes et les questions ou commentaires des participants.

## **2. Présentation des panélistes**

### **2.1. Présentation de Marie Chantal Gatore**

Avant de commencer sa présentation, Marie Chantal Gatore a tenu à préciser qu'elle a été invitée en tant qu'enseignante et écrivain.

Elle a ensuite invité tous les participants à observer une minute de silence en la mémoire des victimes des atrocités que le Burundi a connues.

Se basant sur le Rapport-étape produit et présenté par le Président de la CVR en date du 20 décembre 2021, Marie Chantal Gatore a remercié la Commission qui, après plusieurs années de silence, a pu sortir un rapport sur les atrocités de 1972.

Elle a fait savoir que son analyse a été menée sur base de deux instruments internationaux : la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide en son article 2 et le Statut de Rome de la Cour Pénal International en son article 6.

Se fondant sur ces deux instruments, Marie Chantal Gatore a fait savoir qu'au Burundi, il y a eu beaucoup de génocides en cette période de 1972 mais que d'autres crimes contre l'humanité ont eu lieu également au cours de cette période.

Marie Chantal Gatore a déploré le déséquilibre affiché par le rapport-étape dans la description des faits. Selon elle, les atrocités commises contre les Hutus sont décrites avec la plus grande précision ce qui n'est pas le cas pour les Tutsi et les Ganwa. Ledit rapport passe sous silence les Tutsis qui n'ont pas été enterrés dans le sud du pays ainsi que les tueries des Tutsis du Nord.

Elle a tenu à souligner que la notion de vérité, sur un fait, dépend des perceptions de chaque individu et communauté. Et que c'est un grand travail que de prendre une distance par rapport aux faits et de les relater sans qu'elle soit teintée d'émotions et d'exagérations des faits pour des fins politiques ou autres. Et, c'est pour cette raison que l'on parle de vérité multiple en justice de transition parce qu'un seul fait revêt plusieurs vérités. Il y a des vérités individuelles et factuelles.

Beaucoup de voix se sont levées pour dénoncer que les ossements humains de 1972 et 1993 ont été mêlés dans la présente enquête de la CVR. Cela vient du fait que l'expertise médico-légale n'est pas utilisée. Ces voix ont indexé la CVR de vouloir gonfler le nombre de morts en 1972. Ceci amènerait à croire que les Tutsis pourraient faire la même chose pour faire accepter le génocide des Tutsis de 1993. Selon Marie Chantal Gatore, la CVR vient d'ouvrir une porte difficile à fermer.

La CVR devrait rendre justice à toutes les victimes. Il est difficile de le faire parce que certaines victimes de ces violations massives des droits humains se sont réfugiés dans plusieurs pays du monde à cause des troubles politiques que le Burundi connaît en ce moment .

Selon Marie Chantal Gatore, le Burundi a connu un triple génocide à l'endroit des Tutsis du Sud du Burundi, des Hutus et des Ganwa. Ce pays a besoin d'un tribunal

spécial international pour faire des enquêtes judiciaires internationales sur les masses violations des droits humains commis au Burundi depuis 1962 à nos jours.

Dans sa conclusion, Marie Chantal Gatore a recommandé à la société civile de continuer à collecter les témoignages qui seront utilisés lorsque les conditions seront favorables et à la CVR d'utiliser l'expertise médico-légale, discipline qui aidera à dater les ossements de 1965,1972,1988,1993 pourquoi pas 2015.

## **2.2. Présentation de David Gakunzi**

Dans sa présentation, David Gakunzi a commencé par déplorer le manque de courage de regarder en face 1972. Il a fait savoir que nombre de Burundais portent des blessures terribles suite aux atrocités de 1972. Les enfants ont grandi sans connaître leurs pères, les hommes célèbres comme les joueurs, les journalistes ont été sauvagement tués.

Selon lui, les fils et filles du pays vivent avec les cicatrices étant donné qu'ils n'ont pas eu le droit au deuil et à une considération de leurs douleurs. Ces blessures sont là pour tout le monde et les Burundais devraient faire l'effort de regarder l'histoire d'une façon humaine, dit-il. Ces crimes nous ont tous déshumanisé.

Pour lui, il y a trois vérités : la vérité factuelle, la vérité personnelle et la vérité sociale qui naît du dialogue et se construit ensemble.

Les Burundais viennent de passer 60ans sans pouvoir raconter leurs douleurs, leurs malheurs, sans écouter les douleurs des autres, d'où le manque de compréhension mutuelle.

La CVR devrait être une occasion de la libération de la parole ouverte pour tout le monde au lieu de favoriser une narration unilatérale, ce qui ne peut qu'être conduire à une mémoire qui ne guérit pas mais divise.

Pour lui, les morts de 1972 ont droit au respect. Il y a eu trop de malheurs et de souffrances. Aucun peuple aucune communauté ne souhaiterait être génocidée ; et personne n'aspire et ne serait content d'être victime de cette horreur : le génocide est un malheur ; il n'y pas de gloire à être une victime d'un génocide, ce n'est pas un label d'être victime ». Le génocide a longtemps été considéré comme un crime contre l'humanité. La différence entre un crime contre l'humanité et le génocide réside dans l'élément intentionnel. La qualification du génocide est avant tout une qualification juridique. C'est même pour cette raison que la plupart des juristes évitent de parler de génocide car l'intention est souvent difficile à prouver.

Il a donné l'exemple du Rwanda où il a fallu, entre autres éléments, les aveux de Kambanda pour confirmer l'élément intentionnel au niveau gouvernemental.

Gakunzi a insisté sur ce qui est essentiel : chercher à comprendre pourquoi des personnes ont été sauvagement tués. Et de s'interroger pourquoi plusieurs s'emploient à défendre les tueurs ? La commission d'un crime de génocide relève d'une responsabilité individuelle.

Selon lui, les Burundais doivent arrêter de manipuler l'histoire, construire une identité basée sur "le nous commun" et non sur des groupes fermés, sortir de la violence, construire une histoire consensuelle, accepter le pluralisme basé sur l'équilibre des pouvoirs et accepter la parole de l'autre.

Nous devons essayer de retrouver nos capacités de réflexion individuelle. Regarder notre histoire de façon humaine. La question essentielle reste : comment aborder notre histoire avec soucis de vérité et de réconciliation. La CVR devrait nous aider à raconter ce que chacun a vécu. La CVR doit être transparente, ouverte, inclusive.

Il a recommandé de mener une réflexion objective pour savoir pourquoi les génocides arrivent. Il faut dorénavant et déjà rompre avec cette culture d'obéissance aveuglante, le conservatisme qui nous évite de penser le contraire de ce que les autres pensent.

### **2.3. Présentation du Professeur Evariste Ngayimpinda**

La présentation du Professeur Evariste Ngayimpinda a été ouverte par une question lui posée par le Modérateur sur la collaboration entre la CVR et les chercheurs. En d'autres termes, le modérateur a voulu savoir si la CVR utilise les travaux déjà réalisés par les historiens sur les atrocités de 1972.

Selon le Professeur Evariste Ngayimpinda, les ouvrages ne sont pas nombreux sur cette période et le peu de documents qui existent ne sont pas bien exploités par la CVR.

La commission a commencé son travail au moment où les étudiants avaient déjà produit 7 mémoires de fin d'études sur la période qui s'ajoutent aux deux ouvrages qui font autorité sur la crise de 1972 à savoir le livre de Jean Pierre Chrétien et Dupaquier Jean-François mais qui malheureusement ne sont pas exploités par la Commission.

Le professeur Ngayimpinda a également expliqué qu'il a pris le soin d'envoyer les deux volumes de son ouvrage à la CVR. Mais il a constaté que le contenu de son travail n'apparaît pas dans les rapports de la CVR.

Revenant sur le rapport d'étape, il a fait savoir que la méthodologie utilisée ne convainc pas. Il a donné l'exemple des listes des personnes interviewées ainsi que les réponses qu'elles ont données mais les questions posées qui ne sont pas mentionnées nulle part dans le rapport.

Il a indiqué que le rapport ne fait pas allusion aux événements qui se sont passés avant 1971. Or l'administration ainsi que les renseignements étaient saturés d'informations relatives aux rumeurs d'une attaque des Mulélistes. En outre, Shibura écrit abondamment sur ce sujet. Il en est de même des enquêtes menées par le Journal Iwacu en 2013.

La CVR ne semble pas claire, elle est même évasive sur ce qui s'est passé la nuit du 29 avril 1972. Elle ne décrit pas ce qui s'est passé à Rumonge, en province Bururi de façon générale, ce qui s'est passé à Bujumbura. On ne voit pas ça. On voit qu'il y a des gens qui ont été tués par le régime, mais on ne voit pas l'intérêt qu'avait le régime à massacrer les Tutsi du sud si réellement il faut mettre ces crimes sur le dos du pouvoir.

Le professeur Ngayimpenda est parfaitement d'accord que la crise de 1972 a introduit une fracture identitaire grave mais par contre il est nuancé concernant la considération qu'il fallait se hâter pour écouter les victimes et témoins de la crise de 1972, une considération également valable pour les crises de 1965 et 1969.

Pour comprendre ce qui s'est passé en 1972, il fallait commencer par les périodes antérieures à savoir les crises de 1965 et 1969.

Le professeur est revenu sur les différents moments que le Burundi a traversés avant 1972 et se pose la question de savoir pourquoi la Commission a préféré commencer par cette année. Pour lui, la commission devrait remonter dans le temps surtout sur la période de la Révolution rwandaise de 1959. La publication du Manifeste Hutu de 1957 a fait tâche d'huile au Burundi.

Il est revenu sur certains événements comme :

- a) En 1958, un groupe d'enseignants Hutu du Nord du Burundi écrivent au Roi des Belges pour demander le contrôle politique du pays.
- b) En novembre 1959, on a un résumé du mouvement de revendication social publié à partir du Rwanda qui prétend parler pour les Hutu du Rwanda et du Burundi.
- c) En 1960, l'éclatement de la l'association Abadahemuka en groupes hutu et tutsi issus des deux pays, le Rwanda et le Burundi alors que cette organisation était initialement créée pour défendre les intérêts des travailleurs de la compagnie de canne à sucre en Ouganda.
- d) Création, peu avant l'indépendance du Burundi, du parti MLPB qui postulait qu'il y aura une guerre au Burundi.
- e) Attaque organisée en 1964 à Bukeye par Mirerekano Paul. Cette attaque est partie du Rwanda. Elle était menée par une trentaine de Hutu.

Le professeur Evariste a fait un constat dans son intervention qu'avant chaque crise, il y avait des signes avant-coureurs. Par exemple, en 1965, on découvre une fabrique d'armes dans la Rukoko en vue d'une guerre entre Hutu et Tutsi. Au cours de la même période, le pasteur Mbindigiri chasse 12 employés Tutsi de l'hôpital Murore. Au cours de cette même période, une réunion des gouverneurs a montré qu'il y avait une très forte tension dans le pays.

A analyser toutes les crises qui ont précédé celle de 1972, il y a toujours une constante : le gouvernement d'alors n'a pas anticipé pour prévenir le pire qui s'est passé car il y avait des signes qui montraient que le pays était au bord d'un éclatement.

Il a enfin fait savoir que la manipulation de l'information et le vol de la conscience sont à la base des atrocités que le pays a connues. En 1965, dans sa fuite, le

capitaine Serukwavu qui dirigeait la gendarmerie expliquait aux jeunes Hutu que les Tutsi ont tué le Roi et que cette jeunesse devrait être à ses gardes. De même, beaucoup de Hutu incitaient les autres en leur disant que si l'attaque n'a pas lieu le 29 avril 1972 ; le 30 il y aurait la catastrophe avec l'attaque des Tutsi.

Selon le professeur Ngayimpenda, l'histoire enseigne que le Burundi et le Rwanda ont toujours évolué comme un vase communicant.

#### **2.4. Présentation de Madame Justine Nkurunziza**

Le débat de Madame Justine Nkurunziza a été ouverte par la question du Modérateur de comment en tant qu'orpheline, elle considère le travail de la CVR et si la CVR pense aux victimes.

Dans sa réponse, elle a refusé d'être appelé orpheline à l'âge de 62 ans et a fustigé la CVR sur la place réservée aux victimes.

Dans son témoignage émouvant, elle a exigé que la vérité soit assortie d'une responsabilisation individuelle des criminels.

Madame Justine Nkurunziza a regretté le fait que chacun penche sur son camp et ne pense qu'à ses semblables et néglige les douleurs des autres. Elle a rappelé que son père n'a pas été enterré mais se trouve dans une fosse commune à côté des Ganwa et des tutsi.

Elle a appelé à toutes les victimes de faire un colloque pour voir ensemble ce qu'il faut faire et exiger la vérité sur toutes les atrocités.

Elle a montré qu'elle est la victime dans les deux camps que ce soit 1972,1988,1993 et 2015.

Selon elle, les Burundais sont victimes des divisions ethniques, régionales et d'un mauvais système politique comme l'a été son père et les autres membres de sa famille.

Elle a terminé son propos en demandant à tout le monde d'arrêter la manipulation de l'histoire pour des fins individuels ou politique.

### **3. Questions et observations des participants**

Les participants ont posé des questions sur les différentes présentations des panélistes et ces derniers ont donné des approches de réponses à certaines questions.

- ✓ La question de savoir si au Burundi, il y a eu un génocide ;
- ✓ Le rôle de l'UPRONA dans la gestion des atrocités de 1972 ;
- ✓ La qualification des atrocités par la CVR ;
- ✓ Les livres et articles écrits sur les atrocités de 1972 ;
- ✓ Le cas des personnes non enterrées dans le sud du pays et mangées par les chimpanzés ;
- ✓ Le refus du président de la CVR de participer dans ce genre de débat ;
- ✓ Le message à donner à toutes les victimes, et d'autres ;

- ✓ Identification de toutes les victimes des différentes crises sur toutes les collines du pays ;
- ✓ Les participants ont regretté l'absence du président de la CVR dans ces débats;
- ✓ Les participants ont apprécié la qualité des présentations des panelistes ;
- ✓ La distinction entre les restes des corps humains de 1972 et celles des autres années ;
- ✓ Les participants sont revenus sur le caractère d'extermination des Tutsi au sud du pays par les mulelistes ;
- ✓ Les participants ont demandé aux panelistes d'aider la nouvelle génération en communiquant ce cœur de l'unité, de réconciliation car c'est possible, il suffit d'éveiller la conscience de cette génération ;
- ✓ L'invention des ethnies par les colonisateurs et les différentes manipulations des politiques ;
- ✓ La réforme administrative de 1925 à 1930 a abouti à l'exclusion des Bahutu dans l'administration territoriale ;
- ✓ Pourquoi la CVR s'occupe -t- elle du dossier de 1972, alors que des affaires plus anciennes de 1965, 1969 ou plus récentes 1988, 1991, 1993, 2015 et jusqu'aujourd'hui ne manquent pas ?
- ✓ Pourquoi la CVR s'acharne -t-elle à montrer que les crises burundaises ont toujours emporté les victimes d'une ethnie telle ? N'est-ce pas une manipulation de l'histoire par le pouvoir en place en passant par une CVR qui n'est pas du tout indépendante ?
- ✓ Pourquoi les tutsi racistes garde toujours l'image négatif des hutu en les qualifiant des abamenja et en essayant de les éliminer comme moyen de protection ?
- ✓ Pourquoi les hutu extrémistes gardent l'image des tutsi comme génocidaires et essayent de les éliminer pour se défendre d'être tués encore ?
- ✓ Quelles actions mener pour arrêter ce triste spectacle qu'est la CVR ?
- ✓ Il y a eu plusieurs CVR dans le monde. Mieux serait aussi de faire un aperçu comparatif afin de dresser les opportunités et limites éventuelles de celle sous le débat et d'en sortir des propositions qui aideraient à redresser ses manquements.

#### **4. Recommandations**

Les participants ont recommandé aux organisateurs de la conférence :

- ✓ L'ouverture d'un large débat national sur les questions relatives à la justice transitionnelle
- ✓ L'implication des Nations Unies dans le travail de recherche de la vérité sur les crimes commis au Burundi
- ✓ La transparence et l'inclusion dans les travaux de recherche de la vérité
- ✓ La multiplication des conférences sur la justice transitionnelle
- ✓ L'animation de ces débats en langue nationale
- ✓ La mise en place d'une équipe en charge de la traduction

- ✓ Le recensement des victimes des atrocités commises au Burundi
- ✓ La création d'une association de toutes les victimes pour plaider ensemble pour la vérité, la justice et la réconciliation

La conférence a connu la participation de 197 personnes.

Vital Nshimirimana a clôturé la conférence par une motion de remerciement adressée à tous les participants et les panélistes et a apprécié la qualité des débats tout en soulignant que tout le monde est d'accord sur ce qui s'est passé mais a besoin d'une vraie Commission qui mettra la vérité au grand jour.